La Gargouille

Saint-Macaire en débats

Numéro 2

Printemps 2022

ÉDITORIAL

Il y a un mois se concluait le second tour des élections présidentielles. Le débat politique avait été confisqué par l'invasion russe de l'Ukraine, mais aussi par l'absence de véritable échange entre candidats.
Le résultat est sans appel : 28% des inscrits ont boudé les urnes. Cet échec pose toutefois une question importante : pourquoi les français votent-ils de moins en moins ?
Nous pourrions avancer sans trop de risque que la crise de la représentativité politique y est pour beaucoup.
Le système de financement public des partis politiques est inique : pour en bénéficier, un parti doit obtenir soit au moins 1% dans au moins 50 circonscriptions lors des élections législatives (impossible pour un petit parti lorsqu'on sait que chaque circonscription coûtera a minima 3000€ aux candidats), soit avoir des parlementaires (députés ou sénateurs). Côté financement privé, là-encore, les dons aux partis politiques étant déductibles à 66% de l'impôt sur le revenu, ces dons coûteront donc trois fois plus cher aux citoyens non-imposables (et de facto à leurs idées) qu'aux citoyens imposables.
Aussi, les programmes favorables aux plus riches seront toujours plus facilement représentés que les programmes tendant vers plus d'égalité.
La nature-même des scrutins tend également à moins d'égalité, et une communication de plus en plus unilatérale reflète un manque de transparence de certains élus : « vous nous avez élus, on tiendra compte de vos avis aux prochaines élections ! ».
Le tableau n'est pas si sombre, puisque certaines initiatives pendant la campagne présidentielle ont construit les premières marches vers un débat politique plus ouvert et les élections législatives pourraient peut-être changer bien des choses.
À l'échelle de notre commune, Saint-Macaire en débats s'efforce d'apporter l'occasion à tout Macarien de s'intéresser à la gestion de la cité et de s'investir en politique.
Nous aurons l'occasion de nous rencontrer le vendredi 3 juin à la salle des fêtes de Saint-Macaire à 20h.

SOMMAIRE

P.2 : Sommaire
P.3 : Brèves
P4 : Grandeurs et servitudes des conseils municipaux
P.5 : Le port de l'écharpe tricolore
P.6 et P.7 : La place du 19 mars 1962 « quel avenir pour une double mémoire ? »
P.8 : Lecteurs, c'est à vous !

Pour aller plus loin :

Notre site : www.saintmacaire-en-debats.fr
Notre page Facebook : saintmacaireendebats

Notre prochaine réunion :
Vendredi 3 juin à partir de 20h, salle des fêtes
Réunion citoyenne
Informations au 06 78 49 74 23

Directeur de publication : Tristan ROSELLE
Saint-Macaire en débats association déclarée (RNA : W333007084)
Siège social : mairie de Saint-Macaire
Collectif responsable : Tristan ROSELLE (secrétaire), Rabah BOUSSELAT (trésorier), Jean-Marie BILLA, Hélène BOVÉ, Zora BROZOVA, Blandine BOURLET, Sylvie FALISSARD, Jérôme JUGE, Robert PARATGE

Brèves

La Gargouille s'étonne : suite à un sondage « démocratique » de 36 réponses paru sur le Mercadiou d'octobre 2020, la municipalité a décidé de ne publier les comptes rendus des conseils municipaux que sur leur site internet. Aujourd'hui, le dernier compte rendu du conseil municipal date de septembre 2021… Plus de transparence serait souhaitable quant aux décisions prises par nos élus.

La Gargouille est confuse de voir l'écharpe tricolore dégainée à la moindre occasion.
Pour rappel, le port de l'écharpe par le maire est recommandé lors de cérémonies publiques, ou toutes les fois où l'exercice de sa fonction peut rendre nécessaire ce signe distinctif de son autorité. Plus d'infos en page 5 !

Quelle ne fut pas la surprise de la Gargouille d'apprendre le recrutement d'un président d'association pour la promotion du patrimoine macarien dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire.
Le paradoxe : la susdite association œuvre depuis des dizaines d'années pour le patrimoine macarien, et ce, bénévolement.

La Gargouille félicite Salima MALLEM et Céline FELLAH pour leur travail sur le conseil municipal des jeunes. Un beau projet pour inculquer la citoyenneté aux enfants !

Voitures ventouses : pour régler le problème du stationnement à Saint-Macaire, la Gargouille propose que le groupe de 12 élus en charge de la réflexion sur le stationnement étudie la possibilité de végétaliser les voitures ventouses.

La Gargouille apprend le refus d'accueil des gens du voyage et des travailleurs saisonniers sur la commune. « On ne peut pas se le permettre ! ». Cela dégrade-t-il vraiment l'image de la commune ?

Pour aller plus loin :

L'accueil des gens du voyage s'est structuré depuis 1976 dans notre région à partir de Toulenne où se situe encore le centre social qui accompagne ces populations dans l'insertion professionnelle, l'accession à la propriété, les droits à la santé, etc.

Le terrain d'accueil de Toulenne, le groupement locatif de Saint-Pierre de Mons, et l'aire de grands passages de Langon (en voie d'achèvement) sont la démonstration la plus visible des avancées accomplies depuis plus de quarante années.

Or, récemment, des Piannais ont manifesté devant leur mairie pour s'opposer à l'autorisation de stationnement en temps limité donnée par leur premier magistrat à trois familles bien connues de gens du voyage.

Notre maire objecte à toute autorisation analogue le caractère inondable du palud, que peut légaliser sans problème le sous-préfet dans le cas où elle est délivrée pour une durée limitée.

Les familles concernées ont fini par échouer à Aillas sur la zone d'activités avec l'accord du président de la Communauté de Communes du Réolais.

Alors que nous comptons parmi les Macariens des familles d'origine manouche, nous nous devons d'assumer, en solidarité avec les autres communes concernées, notre devoir d'accueil de personnes qui ne nous sont pas pour le moins étrangères.

Grandeurs et servitudes de conseils municipaux

Les communes : d'où viennent-elles ?

Les communes sont nées au Moyen-Âge suite à la revendication des marchands (des roturiers) pour échapper à la tutelle de la noblesse et du clergé et ne rendre compte qu'au roi directement (c'est le cas de Saint-Macaire dès le XIIIème siècle).

Le statut communal est attribué à toutes les paroisses sous la Révolution, telles Pian et Saint-Maixant (incluses auparavant dans la commune de Saint-Macaire).

La gestion en « bon père de famille » disparaît en 1977 avec la politisation des élections municipales (la transparence et l'ouverture extra-municipale sont à l'ordre du jour).

Dès ce moment, les dérapages font leur apparition : dérapages d'ordre libéral avec l'assimilation d'une commune à une entreprise, dérapages d'ordre libertaire avec la confusion entre conseil municipal et association.

Les communes : des entreprises ?

Contrairement aux entreprises, les communes n'ont pas droit au déficit, au risque d'être mises sous tutelle par l'État (en outre, elles ne récupèrent pas la TVA sur les dépenses de fonctionnement).

Les communes doivent respecter la liberté du commerce et de l'artisanat et ne peuvent à ce titre s'investir dans une activité commerciale, sauf si elle n'existe pas dans le secteur privé (cf. les multiples ruraux, comme à Loupiac de la Réole).

Les équipements communaux ne doivent pas accueillir la vente de prestations, sauf dans un cadre à but non lucratif (le promoteur de la résidence du Pic vert n'a pas eu l'autorisation d'ouvrir un bureau de vente dans la mairie par exemple).

Les communes ne peuvent réaliser de placements financiers, si ce n'est dans les bons du Trésor, et doivent être vigilantes dans leurs montages opérationnels (cf. le partenariat public-privé du Passage gourmand à Langon).

Les communes : des super-associations ?

Les communes n'ont pas vocation à prendre en charge ce que les associations peuvent et souhaitent organiser (la Communauté de communes a respecté le statut associatif de l'école de musique d'Ardilla).

Les communes ne peuvent pas échapper aux dossiers qui ne peuvent en aucun cas être portés par les associations, ce qui n'empêche pas de les consulter (cf. la régulation du stationnement en général).

En se référant à l'unanimisme associatif, les communes en arrivent à neutraliser tout débat contradictoire indispensable dans la fabrication de la décision municipale (les comptes-rendus des conseils municipaux n'ont visiblement plus suffisamment d'intérêt pour être publiés dans le bulletin municipal).

Les communes, nourries par le lyrisme attaché au bénévolat, ont une propension coupable à attribuer des emplois publics sur une base purement amicale et ceci en tout ingénuité (c'est entre autres le cas de Saint-Macaire).

Conclusion :

Mieux vaut en revenir aux fondamentaux : commune vient de « communion », c'est-à-dire prestation de serment de fidélité aux intérêts de la cité, à l'opposé des intérêts particuliers. Et cité vient du latin « civitas », c'est-à-dire la communauté des habitants, au contraire de l'addition des individus. C'est cela, la grandeur d'un conseil municipal.

Règlementation du port de l'écharpe tricolore

C'est le 20 mars 1790 que l'Assemblée Nationale décrète que « lorsque les officiers municipaux seront en fonction, ils porteront pour marque distinctive une écharpe aux trois couleurs de la Nation ».

L'écharpe est ainsi destinée à signifier l'autorité de l'Etat conférée aux élus pour exercer leurs qualités d'officiers d'état-civil et d'officiers de police judiciaire.

Le port de l'écharpe est donc limité à l'exercice de ces fonctions, par exemple pour célébrer un mariage ou pour procéder à des sommations destinées à disperser un attroupement illégal. C'est ce qui a été observé jusqu'ici à Saint-Macaire comme partout ailleurs.

L'écharpe tricolore " peut se porter soit en ceinture soit de l'épaule droite au côté gauche. Lorsqu'elle est portée en ceinture, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu en haut. Lorsqu'elle est portée en écharpe, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu près du col, par différenciation avec les parlementaires.

Aujourd'hui, le port de l'écharpe est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales. Il en ressort en particulier que, lors d'une cérémonie publique, **l'écharpe ne peut être portée que par une seule personne** (le maire ou un adjoint mais non les deux à la fois, comme lors de la dernière commémoration du 11 novembre).
Il en découle aussi que **l'écharpe ne peut être portée hors du territoire de la Commune** (y compris pour la remise de récompenses au collège de Pian sur Garonne).

D'autre part, les élus territoriaux ne peuvent arborer la cocarde tricolore (réservée aux parlementaires) ni utiliser un gyrophare (monopole des véhicules de secours et de sécurité).

Par contre, ces mêmes élus peuvent disposer d'une carte d'identité tricolore et porter un insigne distinctif réglementaire à la boutonnière (qui ne se distingue pas sur les reportages photographiques type « Facebook »).

Si le législateur a jugé nécessaire d'encadrer le port de l'écharpe tricolore, c'est pour éviter qu'il soit mis en œuvre à n'importe quelle occasion et perde ainsi en valeur symbolique.

Faut-il le rappeler, il en va tout simplement du respect de l'idéal républicain, socle de l'unité de notre Nation.

NB : les parlementaires ne connaissent pas les mêmes limites dans le port de l'écharpe (telle notre sénatrice) : par contre l'écharpe dans ce cas observe l'ordre rouge – blanc – bleu alors qu'il est bleu – blanc – rouge pour les élus territoriaux.

Sources :

- le site du Ministère de l'Intérieur

- le site des collectivités locales

La place du 19 mars 1962 : « quel avenir pour une double mémoire ? »

1er épisode : la déchéance de notre patrimoine

8 avril 1952 : La « maison de La Nau », maison-forte du XIIème siècle, est rayée de la liste des monuments historiques par le Ministère concerné.

1954 : La maison est démolie aux frais des quatre propriétaires qui ne l'entretenaient plus.

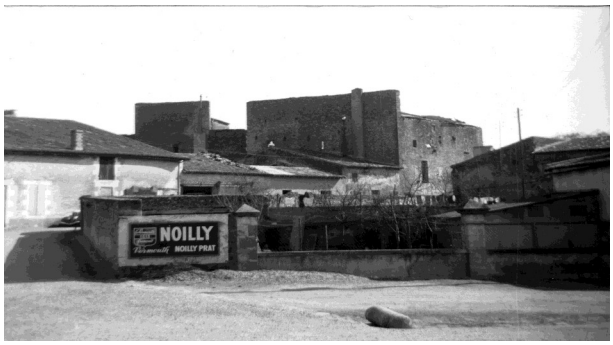

« Maison de La Nau » vue depuis l'allée de Tourny

Démolition de la « Maison de La Nau »

2ème épisode : La renaissance d'un lieu

10 mai 1983 : Sur demande de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie), le Conseil Municipal décide de choisir la friche de la maison La Nau pour installer une place du 19 mars 1962 dans la commune.

30 juin 1983 : La proposition formulée par le maire d'une rencontre avec les Macariens originaires d'Algérie, contestant l'opportunité d'une telle décision, est rejetée par 9 voix contre, 4 pour et 4 abstentions.

22 mars 1985 : Soirée entrecôte dans un atelier municipal de la place Porte Neuve réunissant les acteurs de l'aménagement du lieu (élus, employés municipaux, artisans).

24 mars 1985 : la place est officiellement inaugurée en présence notamment du président départemental de la FNACA et des représentants de Marans (jumelés avec les anciens combattants du canton). La cérémonie est conclue par un repas de 150 convives pris en commun dans la salle des fêtes.

3ème épisode : Conflit de mémoire

17 mars 1987 : Le journal Sud-Ouest publie le compte rendu de la conférence de presse du comité bordelais « France Fraternelle » qui déclare : « Commémorer l'abandon de l'Algérie Française est une insulte aux patriotes : c'est comme si l'on célébrait Waterloo ! »

Auparavant, des mains anonymes avaient arraché la plaque intitulée : « Place du 19 mars 1962, ancienne maison de la Nau » et le Conseil municipal avait décidé de la restituer.

18 mars 1987 : La FNACA appelle à un rassemblement le 19 mars pour dévoiler la nouvelle plaque. Le Front national en fait de même pour protester contre cette initiative.

Deux manifestations opposées avaient eu lieu ce 19 mars 1987.

19 mars 1987 :

Sud-Ouest publie un reportage de la journée : le maire a d'abord reçu une délégation en mairie des contestataires, mettant en exergue les massacres qui se sont déroulés entre mars et septembre 1962.

Puis, drapeaux et banderoles hostiles à la FNACA en tête, les 150 manifestants ont apposé une contreplaque sur la place intitulée : « Place des Français disparus en Algérie », entonnant le « Chant des Africains ».

Les allocutions dénoncent une « provocation de l'anti-France » et condamnent « la plaque de la honte » posée par « une municipalité indigne ».

La manifestation officielle, comptant 200 participants, prend ensuite le relais et le maire dépose la « plaque pirate » pour restaurer l'ordre démocratique.

Commémoration en double exemplaire à Saint-Macaire

19 mars 1962 : la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie entraîne deux manifestations rivales *(Page B)*

20/3/87

POLITIQUE/SOUVENIR DU 19 MARS 1962 A SAINT-MACAIRE

L'Algérie les divise encore

Deux commémorations du cessez-le-feu en Algérie mais de sens opposé

Comme il l'avait annoncé, le comité girondin France Fraternelle et les élus du Front national ont publiquement manifesté hier en fin d'après-midi à Saint-Macaire contre la pose d'une plaque «19-Mars-1962» commémorant la fin des combats en Algérie, il y a vingt-cinq ans.

On sait que cette plaque avait été apposée le 24 mars 1985 à l'initiative de la FNACA après un vote positif du Conseil municipal, mais qu'elle avait été arrachée quelques mois plus tard, de même qu'à Saint-Maixant, Saint-Pierre-d'Aurillac et Langon par des mains restées anonymes. Le Conseil municipal macarien ayant décidé d'en installer une nouvelle, au lieu et place de l'ancienne dans la vieille ville, ceux qui voient dans cette commémoration officielle une manière de provocation s'étaient mobilisés comme un seul homme pour dire non. Drapeau en tête et brandissant des banderoles hostiles à la FNACA, quelque cent cinquante personnes ont défilé en direction du monument aux morts où ils ont déposé une gerbe avant de se rendre sur la place du 19-Mars pour apposer une contre plaque commémorative baptisée «Place des Français disparus en Algérie».

Auparavant une délégation de France Fraternelle et des élus girondins du Front national avait été reçue à l'hôtel de ville par le maire, Jean-Marie Billa, auquel ils ont remis une motion de protestation. On y lit que «de mars à septembre 1962, 150 000 musulmans français ou fidèles à la France furent pourchassés, torturés, massacrés; plus de 6 000 Français de toute condition et de toute religion enlevés ou disparus», le texte ajoutant qu'«il n'y a pas eu cessez-le-feu mais déclenchement d'une terreur révolutionnaire qui causa la mort de milliers de Français et l'exode de milliers d'autres abandonnant tous leurs biens».

Dans une courte allocution, M. Alain de Peretti parla du 19 mars comme d'une date trahison et d'une tache à effacer de notre histoire. La commémoration de l'arrêt officiel des combats relève dit-il «d'une provocation des représentants de l'anti-France». Jacques Colombier, conseiller régional du FN ajouta que la délégation qui s'était rendue à Saint-Pierre-d'Aurillac s'était faite «jeter par son maire marxiste, petit barronet médiéval» (il s'agit de M. Lafourcade, élu communiste); de son côté Pierre Sirgue, député de la Gironde du Front national, revêtu l'écharpe tricolé, estima qu'il n'était pas honorable de commémorer le 19 mars sur une place publique: «En le faisant nous trahisons nos morts et les disparus».

Le discours le plus violent fut prononcé par Romain Marie, député européen pour qui «la plaque de la honte» condamne «une municipalité indigne». Sa diatribe enflammée sur «la soldatesque FLN» se solda sur un pressant appel à «exiger des comptes du gouvernement algérien» sur le sort des prisonniers présumés encore en vie.

L'assistance parmi laquelle se trouvaient de nombreux pieds noirs et rapatriés d'Afrique du Nord entonna pour finir le fameux chant «c'est nous les Africains qui revenons de loin...» avant de chanter la Marseillaise, reprise en chœur par d'anciens paras reconnaissables au béret rouge vissé sur l'oreille.

PLUS DE PLAQUE PIRATE

Comme prévu, la manifestation officielle à laquelle seule assistaient les autorités militaires (en l'occurence les gendarmes) se déroula après que les contre-manifestants, se furent dispersés selon un scénario soigneusement réglé à l'avance.

Toutefois, comme le drapeau national que la FNACA avait l'intention de planter au pied de la stèle du 19-Mars avait mystérieusement disparu, la plaque «pirate» des autres fut promptement enlevée — elle n'était que légèrement pointée — par M. Billa.

C'était évidemment prévisible. Et le maire de Saint-Macaire ne se fait guère d'illusions sur le sort de la nouvelle... «Si on l'enlève ou si on la saccage, ce sera une injure à l'ordre démocratique» a relevé Jean-Marie Billa. Il s'est en outre attaché à justifier son acceptation de la contre-manifestation sur sa commune, en application des lois de la République.

Au sujet de la légitimité de commémorer le cessez-le-feu du 19 mars, il en a appelé au suffrage des Français qui par référendum, le 8 avril 1962, dirent massivement oui aux accords d'Evian (17 millions de oui pour 1,5 million de non). Il évoqua aussi «la ruineuse utopie» faisant croire que l'Algérie française pourrait se perpétuer contre l'aspiration des Algériens à l'indépendance. Il reconnait que la perte de l'Algérie fut vécue comme une véritable tragédie au-delà même du nombre des milliers de morts et de blessés.

«C'est pourquoi, conclut-il, notre message est un message paix, de fraternité, d'égalité et de liberté».

CLAUDE GARNIER

Le reportage de Sud-Ouest de cette journée est disponible sur notre site web

Il reconnait que l'indépendance de l'Algérie s'est accompagnée d'une tragédie pour les natifs européens et les harkis, concluant : « notre message est un message de paix et de fraternité ».

4ème épisode : Le calme après la tempête

Vu de l'extérieur, l'évènement était évalué comme possiblement explosif. Deux inspecteurs des Renseignements Généraux s'étaient déplacés pour conseiller le maire et un escadron de CRS s'était mobilisé dans la cour de la gendarmerie pour faire face à toute éventualité.

Mais les contestataires ne comptaient aucun Macarien dans leurs rangs et tout rentra ensuite dans l'ordre. La commémoration du cessez-le-feu en Algérie se déroule depuis dans la sérénité.

5ème épisode : Le composteur de discorde

Récemment, des composteurs, une benne, et un bac de tri ont été installés sur la place du 19 mars 1962, à la suite d'une réunion où l'élue en charge du projet avait assuré être à l'écoute des inquiétudes des Macariens, tant sur le possible dévoiement du lieu de mémoire que sur les risques de nuisance liés aux composteurs situés si près des habitations. Un réaménagement de la place est également annoncée, sans réelle concertation.

Conclusion :

De telles mémoires peuvent-elle être effacées au seul motif d'une mise en service du compostage ? (et en plus sans réflexion préalable du Conseil Municipal)

Du passé faisons table rase, entonne l'Internationale, et l'histoire contemporaine a disqualifié cette invocation : est-il nécessaire de le rappeler ?

Réunion publique de Saint-Macaire en débats

Notre collectif Saint-Macaire en débats organise une réunion publique le vendredi 3 juin à 20h pour présenter notre démarche et vous rencontrer. Réunion ouverte à tous à la salle des fêtes !

Nous rejoindre

Le collectif « Saint-Macaire en Débats » est ouvert à toute personne intéressée.
Prendre contact avec Tristan Roselle au 06 78 49 74 23 ou par mail à contact@saintmacaire-en-debats.fr

Questions ouvertes

- Que pensez-vous de la situation de la place du 19 mars 1962 ?
- Quelle devrait être selon vous, la priorité de la commune ?
- Souhaiteriez-vous recevoir les comptes rendus du conseil municipal ?
- Rencontrez-vous des problèmes de stationnement à Saint-Macaire ?

Sujets à paraître

- Le stationnement : constat, projets et solutions
- Environnement : comment économiser la ressource
- Rue de l'église

Pourquoi la Gargouille ?

La "Gargouille" : d'où vient-elle ? (extraits inauguration du 8 avril 1979)
Elle est le symbole de notre rencontre devenue très vite une fidèle amitié.
Jusqu'à la fin des temps, elle veillera sur cette demeure historique qu'habite avec tant d'amour le remarquable Musée Postal d'Aquitaine. Certain que jamais la municipalité de Saint-Macaire ne me ferait élever une statue de mon vivant pour me remercier de tout ce que j'avais fait pour sa belle cité en ruines. (Certain) que, jamais non plus, je n'entrerai à l'Académie Française, je prends les devants et désire, orgueilleusement je l'avoue, m'immortaliser en cette gargouille due au talentueux ciseau de Danielle Bigata ici présente. Cette gargouille, vous en conviendrez, a aussi une ressemblance certaine avec Henri de Navarre et Satan, c'est naturel ! Et puis, et puis quand je ne serais plus, de temps en temps levez les yeux sur elle pour mieux vous souvenir. Chaque fois, soyez en certain, sa gueule vous répondra par un sourire.
Henri Giraud Propriétaire des Relais